

Gex, le 08 juin 2010

10/01/MLS/EB/N°06

COMPTE-RENDU DU 31 MAI 2010

CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur PAOLI, Maire
Messieurs DUNAND, BELLAMY, PELLETIER, GREGGIO
Mesdames MARET, DINGEON, MOISAN PAYAN, Adjointes.
Messieurs MARCEAU, HELLET, DANGUY, ROBBEZ, TIREFORD,
AMIOTTE, REDIER de la VILLATTE,
Mesdames JACQUET, DECRE, COURT, MOREL-CASTERAN, GILLET,
ASSENARE, BLANCHARD, CHARRE, KAHNERT.

ABSENT : Monsieur LEROY.

POUVOIRS : Monsieur SICARD donne pouvoir à Monsieur DUNAND,
Madame SCHULLER donne pouvoir à Madame DINGEON,
Madame CHAPON donne pouvoir à Monsieur PAOLI.

SECRÉTAIRE : Monsieur DUNAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.



Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du décès de Monsieur Mickaël PICCINI survenu le 30 mai 2010, dans un accident de la route.

Mickaël était un gentil garçon qui avait eu peu de chance dans la vie.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 04 juin 2010, une messe sera célébrée à l'église de Vesancy à 10 h 00, une crémation aura lieu ensuite à Annecy.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 03 MAI 2010

Monsieur le Maire apporte aux membres du conseil municipal les précisions sur les observations de Monsieur AMIOTTE lors du précédent conseil municipal.

FORÊT

Le montant des dépenses d'investissement est bien de 79.673,72 € et non de 79.673,21 €, il s'agit d'une erreur de frappe.

L'excédent repris provenant du SIET s'élève à 9.219,03 € en fonctionnement (inversion de chiffres). Le résultat de clôture est donc bien de 292.758,85 €, celui de l'investissement de 77.867,27 €.

CA COMMUNE

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 6,11 % par rapport à 2008 (+ 454.791,12 € pour 7.894.962,22 € en 2009). En effet, les dépenses du chapitre 042, transfert de la section de fonctionnement pour amortissement ne sont pas des dépenses réelles, ce pourcentage dans la note de synthèse est donc juste.

Le total du chapitre 012 – Charge de personnel, était en 2008 de 3.874.778,60 €, il est en 2009 de 4.339.153,37 €, ce qui représente 11,98 % de hausse par rapport à 2008 (chiffre indiqué dans les documents, note de synthèse).

Les recettes de fonctionnement, sans rétablissement de la CFG sont en baisse de 24,26 % et non 24,08 %, avec rétablissement de la CFG elles baissent de 13,11 %. Une recette de 21.184,00 € avait été rattachée à l'exercice par la comptabilité, alors qu'elle avait déjà été encaissée (donc prise en compte deux fois).

Les travaux en régie ne sont pas comptabilisés dans les recettes réelles.

Les frais financiers, en 2008, était de 424.000 € ; 322.653,09 € en 2009 (soit -23,90 %). Erreur de ligne en préparant la note puisque à partir du tableau retraçant l'évolution des différents chapitres, c'est le 65 qui a été pris en compte, celui-ci se situant juste avant celui des frais financiers.

Dans les simulations remises lors de la préparation du BP :

- Les produits du domaine retracent les recettes provenant des locations de biens mobiliers et des divers produits reçus par la commune, n'entrant pas dans d'autres catégories.

- Charges exceptionnelles, elles regroupent, dans la simulation, les charges exceptionnelles et le chapitre atténuation de charge (le total en 2008 est bien de 2.571,01 € + 351,60 €),

+ compensation fiscale ; il s'agit de la compensation par l'état des exonérations fiscales dont-il a été à l'origine. Elles sont retracées dans le chapitre 74 (articles 74833, 74834, 74837).

Monsieur le Maire : « A ce propos, je tiens à souligner qu'il me semblait plus judicieux de discuter sur le fond que sur la forme, il est en effet facile de polémiquer sur de petites erreurs de chiffres »

Monsieur TIREFORD fait remarquer que les membres de son groupe se sont abstenus sur le vote du CA 2009.

Approbation du compte-rendu : Messieurs PELLETIER et HELLET se sont abstenus.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du projet de charte révisée du Parc Naturel Régional du Haut-Jura,
- 2) Approbation de l'objet – du périmètre et du mode de répartition des dépenses de l'ASA de la route forestière transversale du pays de Gex (RFTPG),
- 3) Subvention exceptionnelle à l'Animation de Quartiers,
- 4) Travaux de maintenance programmés au collège le Turet pour l'année 2010 – avenant n°1 à la convention de mandatement du 27 janvier 2010,
- 5) Modification du tableau des emplois communaux,
- 6) Subvention exceptionnelle à la MJC pour la réalisation par l'atelier de broderie d'une fresque,
- 7) Affouage 2010 – désignation des garants et tarification,
- 8) Modification des statuts du syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain.

COMMISSIONS :

- 1) Compte-rendu de la commission urbanisme du 18 mai 2010 présenté par Madame DINGEON,
- 2) Compte-rendu de la commission voirie-bâtiments du 18 mai 2010 présenté par Monsieur PELLETIER,
- 3) Compte-rendu de la commission environnement-forêt du 28 avril 2010 présenté par Monsieur PELLETIER,
- 4) Compte-rendu de la commission affaires-sociales du 27 avril 2010 présenté par Madame MOISAN,
- 5) Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage pour l'Aménagement du centre ville du 17 mai 2010.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Tarifs cantine – garderies périscolaires et centre de loisirs 2010-2011,
 - ✓ Externalisation du service informatique,
 - ✓ Contrat d'engagement concernant le concert du samedi 21 juin 2010 organisé par « Pulp Live Music Show » à l'occasion de la fête de la musique,
 - ✓ Contrat d'assistance informatique n°2010/002 – assistance téléphonique - CLSH,
 - ✓ Aménagement de la rue de Lyon – phase 2,
 - ✓ Contrat de maintenance PROGICIELS n°2010/016 - CLSH.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I. APPROBATION DU PROJET DE CHARTE REVISEE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La commune de Gex a adhéré, en 1997, au Parc Régional Naturel du Haut-Jura, en qualité de ville-porte.

Le Parc, afin d'obtenir que son classement soit renouvelé de 2010 à 2022, a élaboré un nouveau projet de charte soumis à enquête publique en novembre et décembre 2009, celui-ci est normalement soumis aux communes adhérentes pour avis.

Le projet de charte dans son intégralité est accessible sur le site Internet du Parc et disponible en mairie.

Le document joint au compte-rendu de la commission environnement du 28 avril 2010 retrace les principales orientations de la charte déclinées en objectifs et actions.

◆ DELIBERATION

APPROBATION DU PROJET DE CHARTE REVISEE DU PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA

VU la note de synthèse,

VU la commission environnement du 28 avril 2010,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le parc Naturel Régional du Haut-Jura, dans le cadre de la révision de sa charte, propose à la Commune de rejoindre le Parc en qualité de ville-porte.

Classé pour une durée de 10 ans à compter du 17 août 1998, le Parc Naturel Régional du Haut Jura a obtenu une prorogation de classement de deux années en application de l'article L 333-1 du Code de l'Environnement, prolongeant ainsi son classement jusqu'au 17 août 2010.

Pour que son classement soit renouvelé, le Parc doit procéder à la révision de sa charte.

De juin 2007 à octobre 2009, le Parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire pour rédiger un nouveau projet de charte. Compte-tenu des enjeux d'aménagement et de développement qui lient le massif classé « Parc Naturel Régional » et ses bassins urbains de proximité, le Parc pérennise une collaboration rapprochée entre le Parc et ses Villes-Portes.

Le projet de charte, constitué d'un rapport d'orientations stratégiques et opérationnelles et d'un plan du Parc, a été soumis à une enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2009 inclus, conformément à l'article R333-6.1 du code de l'environnement, et modifié pour tenir compte des conclusions de la Commission d'enquête.

Le projet de charte révisée est maintenant adressé à l'ensemble des Communes, des Communautés de Commune, des Villes-Portes et des Conseils généraux concernés par le périmètre du projet de charte révisé. Chaque collectivité approuve individuellement le projet par délibération (article R333-7.1 du code de l'environnement).

Le projet de charte révisée sera ensuite soumis à l'approbation des Conseils régionaux de Franche-Comté et de Rhône-Alpes, chargés de présenter la demande de renouvellement de classement pour 12 ans au Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

Ensuite, avant la signature officialisant la labellisation de notre territoire en Parc Naturel Régional, la charte recevra un avis des différents Ministères concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** sans réserve la charte révisée du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

II. APPROBATION DE L'OBJET – DU PERIMETRE ET DU MODE DE REPARTITION DES DEPENSES DE L'ASA DE LA ROUTE FORESTIERE TRANSVERSALE DU PAYS DE GEX (RFTPG)

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis plusieurs années, les communes concernées par la route s'inquiètent de la détérioration de cette voie et recherchent les moyens d'y remédier.

Dans un premier temps, une réflexion sur le devenir de cette voie a été menée sous mandat de la commune de Péron.

A l'issue de cette réflexion, les communes ont décidé de s'associer à la création d'une ASA (Association Syndicale Autorisée).

La rédaction des statuts en cours, de celle-ci, nécessite de se prononcer sur le périmètre, l'objet et la répartition des dépenses de l'ASA.

Les modalités concernant ces trois points sont exposées dans les propositions du projet de délibération qui suit.

• REMARQUES :

Monsieur DANGUY demande si l'on a une idée du prix ?

Monsieur le Maire : « Pour le moment nous nous prononçons sur les modalités de l'ASA ».

Monsieur HELLET : « Il y a des propriétés privées ? »

Monsieur DUNAND : « La voie appartient aux communes même si sur certains territoires elle fait partie du domaine privé de celles-ci »

Monsieur AMIOTTE : « Les propriétaires privés participent aux frais en fonction des superficies qu'ils possèdent et des volumes extraits ».

Monsieur PELLETIER : « Divonne n'est pas dans les treize communes concernées ».

Monsieur le Maire : « Logique, la Route Forestière du Pays de Gex va de Gex à Collonges ».

◆ **DELIBERATION**

APPROBATION DE L'OBJET – DU PERIMETRE ET DU MODE DE REPARTITION DES DEPENSES DE L'ASA DE LA ROUTE FORESTIERE TRANSVERSALE DU PAYS DE GEX (RFTPG)

VU la note de synthèse,

VU le compte-rendu de la commission environnement du 28 avril 2010,

Monsieur le Maire expose le projet, à savoir :

DESCRIPTION DU PROJET :

13 communes gessiennes ont contribué en 2006/2007 au financement d'une étude préalable portant sur le devenir de la route forestière du Pays de Gex située sur leur territoire. Par conventions de mandat, la maîtrise d'ouvrage en avait alors été confiée à la commune de PERON.

A l'issue des conclusions de l'étude, ces mêmes communes ont souhaités s'associer à la création d'une Association Syndicale Autorisée, chargée de superviser l'entretien et l'utilisation ultérieure de la route.

Le déroulement de la phase d'animation, préalable à la constitution de cette A.S.A., est désormais en voie d'achèvement. Par conventions de mandat, la maîtrise d'ouvrage en a à nouveau été confiée à la commune de PERON.

La rédaction du projet de statuts prévisionnel est dans sa phase de construction. Il convient en premier de fixer la délimitation, le périmètre syndical et le mode de répartition des dépenses de la manière suivante :

➤ **OBJET DE L'ASA** :

- Route Forestière Transversale du Pays de Gex (RFTPG)

Cette voie sera continue et sans coupures, allant :

- de Gex : limite entre la voie communale n°34 « Chemin des Galas » et le chemin de Bugne ;

- à Collonges : fin de voie camionnable (place de retournement en parcelle cadastrale n°22 section G de Collonges).

Pour ne pas créer d'interruption dans la RFTPG, les sections de voies communales « partie de la Route du Col de Crozet n°37 » et « partie de la RF du Col du Sac n°5 » faisant liaison dans la RFTPG seront intégrées à la RFTPG.

Les longueurs seront fixées par calcul du Système Informatique Géographique (SIG) sur la base du plan cadastral informatisé.

- La RFTPG est représentée par l'assiette et l'emprise de la voie (surface sur laquelle les travaux courants sur chaussée, accotements, assainissements –dont ouvrages et talus amonts et aval- sont réalisés).
- Une servitude représentant la surface indispensable à la réalisation de travaux exceptionnels liés à l'objectif de l'ASA peut être établie le cas échéant au-delà de l'emprise de la voie.

➤ **NON OBJET DE L'ASA** mais pouvant faire l'objet d'une répartition des charges liées à l'utilisation de ces voies par l'ASA :

- 1- Entrée par GEX : partie de la voie communale n°34 « Chemin des Galas » depuis le croisement avec la VC n°35 dite Chemin des Hutins jusqu'au Chemin des Bugnes.
- 2- Entrée par CROZET : partie de la « Route du Col de Crozet n°37 », depuis la limite de la parcelle cadastrale n°301 jusqu'au croisement avec la RFTPG.
- 3- Entrée par THOIRY : partie de la « Route forestière du Tiocan » à partir de la sortie du dernier lotissement jusqu'au lieu-dit « Le Tiocan ».
- 4- Entrée par FARGES : partie de la voie communale n°5 « Route forestière du Col du Sac » au départ du croisement avec le ruisseau de la Verdenne jusqu'au croisement formant le départ de la Route Forestière des Soies (RFS).
- 5- Entrée par COLLONGES : départ depuis la fin du « Chemin rural de la Chèvrerie » puis « Route forestière de Fontaine Pary » empierrée en forêt communale jusqu'au croisement avec la RFS.

➤ **PERIMETRE DE L'ASA :**

Cette surface concerne le PERIMETRE SYNDICAL qui servira de « BASE de REPARTITION DES DEPENSES de l'ASA ».

Sont concernées par cette zone les FORETS PUBLIQUES relevant du régime forestier et desservies par la RFTPG ainsi que les seules parcelles privées cadastralement concernées par l'emprise de la RFTPG.

La surface sera déterminée en surface cadastrale. Les surfaces des parcelles partiellement comprises dans le périmètre seront calculées par système informatique géographique avec une précision au 10^{ème} d'ares.

➤ **Pour les dépenses liées à la RFTPG :**

A chaque dépense, il sera appliqué le % moyen entre [Surface du périmètre, du Volume à prélever selon les aménagements forestiers, des Revenus correspondants, des Longueurs de la RFTPG] par propriété.

Avec :

Surface = Répartition sur le principe de la surface du périmètre syndical déterminé par commune.

Volumes = Volumes des tiges hors houppiers à exploiter sur le périmètre syndical de chaque propriété.

Revenus = Revenus forestiers sur le périmètre syndical calculés sur la base des aménagements forestiers prenant en compte les données IFN. *(Il s'agit du rapport entre les volumes produits sur le périmètre syndical par forêt et par essence et leurs Prix de vente).*

Longueurs = Longueur de voie traversant ou desservant directement chaque propriété.

Il en résulte un pourcentage moyen (%) attribué à chaque propriétaire (membre de l'ASA).

- Ce (%) par propriétaire est à appliquer aux dépenses faites par l'ASA.

- Lors d'une dépense, par décision unanime, un coefficient de majoration ou de minoration peut être appliqué aux pourcentages de surface, de volume, de revenus, de longueur.

➤ **Pour les dépenses liées aux réfections et aux entretiens des ACCES à la RFTPG :**

Basé sur le principe des flux de bois, il s'agit de faire participer les propriétaires utilisateurs des accès aux dépenses réalisées sur ces accès.

Seul le % VOLUME (volumes des tiges hors houppiers à exploiter selon les aménagements forestiers) est pris en compte sur la surface du périmètre syndical se situant dans le bassin d'évacuation vers chaque sortie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet présenté en matière d'objet, de périmètre et de répartition des dépenses.

- **DEMANDE** que le projet de statuts de la future ASA soit finalisé.

- **APPROUVE** le principe de constitution d'une ASA de Route Forestière Transversale du Pays de Gex.

- **DEMANDE** le lancement de la procédure administrative de constitution, conformément à l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et au décret n°2006-504 du 03 mai 2006 relatifs aux associations syndicales de propriétaires.

III. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ANIMATION DE QUARTIERS

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Afin de pallier aux absences des agents communaux mis à disposition de l'Animation de Quartiers (congés, maladies, formations spécifiques) et permettre l'encadrement et le maintien des activités de l'accueil de loisirs de l'Animation de Quartiers, il a été décidé de prendre en charge les coûts de remplacement de ses agents (embauche de personnel).

Par ailleurs, la commune prend en charge, comme pour les vacances de février, le coût de location du véhicule supplémentaire pour le camp d'été (808,00 €).

Le montant global de la subvention s'élève à 5.006,49 €.

◆ DELIBERATION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ANIMATION DE QUARTIERS

VU la note de synthèse,

VU le budget 2010,

CONSIDERANT la nécessité de soutenir les activités d'accueil de l'Animation de Quartiers et un encadrement suffisant pour le maintien de ses activités dans des conditions sécurisées,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention de 5.006,49 € à l'Animation de Quartiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 5.006,49 € à l'Animation de Quartiers.

Monsieur DANGUY s'est abstenu.

IV. TRAVAUX DE MAINTENANCE PROGRAMMES AU COLLEGE LE TURET POUR L'ANNEE 2010 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDATEMENT DU 27 JANVIER 2010

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil général nous a transmis un avenant n°1 à la convention de mandatement pour la réalisation des travaux de maintenance programmée pour le collège Le Turet. Cela concerne l'installation d'un report de l'alarme anti-intrusion et d'incendie située dans la loge, dans les appartements de fonction à l'étage du bâtiment administratif pour un montant de 5 000,00€ TTC a été retenu pour cette année.

Cette opération est financée intégralement par le département.

Ces travaux sont à inscrire au budget en dépense et recette.

◆ **DELIBERATION**

TRAVAUX DE MAINTENANCE PROGRAMMES AU COLLEGE LE TURET POUR L'ANNEE 2010 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDATEMENT DU 27 JANVIER 2010

VU la note de synthèse,

VU l'avis favorable de la commission travaux en date du 18 mai 2010,

VU la délibération du 14 décembre 2009 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de mandatement pour les travaux de maintenance dans les collèges,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter la réalisation des travaux suivants :

- Installation d'un report de l'alarme anti-intrusion et d'incendie située dans la loge, dans les appartements de fonction à l'étage du bâtiment administratif pour un montant estimatif de 5 000,00 € TTC.

Ces travaux sont financés intégralement par le département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les propositions ci-dessus.

V. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

◆ **NOTE DE SYNTHÈSE**

Le tableau des emplois communaux a été approuvé par le conseil municipal lors du vote du budget 2010 au mois de décembre.

Un agent : « Educateur territorial d'éducation physique sportive 2^{ème} classe » peut être promu au grade de 1^{ère} classe.

Il convient afin de permettre cette promotion, de modifier le tableau des emplois communaux.

◆ **DELIBERATION**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

VU la note de synthèse,

VU le tableau des emplois communaux arrêté le 14 décembre 2009 lors du vote du budget,

CONSIDERANT que la création d'un emploi d'éducateur territorial d'éducation physique et sportive de 1^{ère} classe permettra de promouvoir un agent,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un emploi d'ETAPS de 1^{ère} classe et de supprimer un emploi d'ETAPS 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

VI. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MJC POUR LA REALISATION PAR L'ATELIER DE BRODERIE D'UNE FRESQUE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

En 2008, lors des « Impostures », l'atelier de broderie de la MJC avait réalisé une fresque symbolisant une partie de l'histoire de notre ville, à travers une représentation de la vie de Léone de Joinville.

Il a été demandé à cet atelier d'élaborer, pour la commune, une représentation du même type.

La tâche a été exécutée, il vous ait proposé qu'en contre partie, afin de couvrir les frais engagés pour les fournitures nécessaires à cette réalisation, une subvention soit attribuée à la MJC.

• REMARQUES :

Monsieur le Maire : « Les dimensions de l'ouvrage réalisé sont plus importantes que celles présentées lors des Impostures. La réalisation sera exposée à l'accueil de la mairie, sur le mur derrière les bureaux des secrétaires ».

Madame KAHNERT : « Nous délibérons sur le paiement ou sur l'acquisition ? »

Monsieur le Maire : « Nous délibérons sur le versement d'une subvention ».

◆ DELIBERATION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MJC POUR LA REALISATION PAR L'ATELIER DE BRODERIE D'UNE FRESQUE

VU la note de synthèse,

VU le budget 2010,

CONSIDERANT la réalisation pour la commune d'une fresque représentative de la vie de Léone de Joinville, par l'atelier de broderie de la MJC,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.500,00 € à la MJC pour couvrir les frais engagés pour cet ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.500,00 € à la MJC.

VII. AFFOUAGE 2010 – DESIGNATION DES GARANTS ET TARIFICATION

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le garde forestier nous a communiqué les possibilités de lots d'affouage en bordure de route pour l'exercice 2010.

Sa proposition porte sur 11 lots situés route du Mauvais Pas et du Pré Meunier. Le volume des lots est compris entre 5 et 20 stères.

Il vous est donc proposé comme les années antérieures de fixer le prix de vente des lots et de désigner les garants.

• REMARQUE :

Monsieur le Maire : « Le tirage au sort aura lieu le 1^{er} juillet 2010 à 18 h 30 en mairie ».

◆ DELIBERATION

AFFOUAGE 2010 – DESIGNATION DES GARANTS ET TARIFICATION

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 05 mai 2008.

VU la proposition de l'ONF,

CONSIDERANT que la délivrance de coupes de bois proposées par l'ONF, étant donné la situation des parcelles et les volumes concernés, peut parfaitement satisfaire la demande des affouagistes,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de délivrer sous forme d'affouage (lots façonnés), 11 lots de 5 et 20 stères environ situés route du Mauvais Pas et du Pré Meunier.
- de fixer le prix à 25,00 € le stère façonné,
- de fixer le prix à 25,00 € le lot sur pied,
- de fixer la procédure de dévolution de la manière suivante :

- inscription des candidats, en Mairie, ouverte pendant 15 jours, annoncée dans la presse locale,
- les lots seront attribués par tirage au sort en présence des garants et du représentant de l'ONF,
- les candidats seront informés de la date du tirage au sort par la commune.
- de désigner trois garants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire.

- **DESIGNE** Madame JACQUET, Messieurs SICARD et AMIOTTE en tant que garants.

VIII. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le 27 mars dernier, le Comité Syndical a adopté une modification des statuts, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes et de moderniser ceux-ci.

Il apparaît en effet, qu'outre l'ajout de nouveaux articles permettant au Syndicat de proposer des compétences optionnelles, le texte des statuts en vigueur s'appuie sur un document original datant de 1950.

Les principales modifications concernent :

- le changement de nom

Il deviendra le « Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain », désigné également par le sigle : SleA.

- la possibilité de nommer un délégué suppléant

Indépendamment de l'élection d'un ou plusieurs délégués, le nombre découlant de la population de la commune concernée, chaque conseil municipal pourra à présent désigner 1 suppléant unique, qui pourra siéger au comité avec voix délibérative.

- l'intégration d'une compétence nouvelle « Réseau de Chaleur »

Permettra de proposer aux Communes qui le souhaitent, une compétence complémentaire dans le domaine de l'énergie.

- la refonte de la compétence EP

L'éclairage Public correspondra à présent à un réel transfert de compétence. En cas de transfert, le SleA effectuera les prestations telles que précisées dans les présents statuts.

Les travaux, la maintenance et la fourniture d'énergie seront intégrés.

Sur ce dernier point, dans le cas où ces statuts recueillent la majorité, les communes auront à délibérer pour transférer, le cas échéant, cette compétence au Syndicat.

Pour ce faire, le Syndicat sera amené à solliciter le comité syndical en 2011, afin de modifier le système de cotisation dans le but de pouvoir assumer ces nouvelles dépenses en transfert de charges.

Les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur ce projet de statuts, au terme de ce délai, Monsieur le Préfet, au vu des avis des communes, si la majorité se prononce en faveur de la modification, arrêtera les nouveaux statuts.

◆ **DELIBERATION**

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN

VU le code des collectivités,

VU la délibération du 27 mars 2010 du Comité Syndical du SleA, notifiée à la commune le 04 mai 2010 pour avis,

VU le projet de statut annexé à la présente.

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT que l'ajout de compétences optionnelles supplémentaires et l'extension de la compétence EP sont de nature à répondre aux besoins des communes membres,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le projet de modification des statuts présenté par le syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de statuts du SleA.

IX. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 18 MAI 2010 (MME DINGEON)

Référence	Déposé le	Surface terrain (m ²)	Demandeur	Référence parcellaire	SHON total (m ²) SHOB total (m ²)	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
Permis de construire (4 dossiers)								
PC00117310J1008	23/04/2010	1000,	PERNET DAVID MICHEL	AS 72	30.60 m ²	0579 CHE DE L'EMBOUSSOIR	Extension d'une maison individuelle	<u>Avis favorable</u>
PC00117310J1009	26/04/2010	124,97	FUNINA FERNANDO MANUEL	AC 507, AC 510	124,97 m ²	38 RUE DE LA FORET DE DISSE	Construction d'une maison individuelle	<u>Avis favorable</u>
PC00117310J1010	26/04/2010	119,23	BAEHR MURIELE MONIQUE	AC 524	119 m ²	40 RUE DE LA FORET DE DISSE	Construction d'une maison individuelle	<u>Avis favorable</u>
PC00117310J1011	30/04/2010	1143,0	CONTAT ANDRE FRANCOIS	AC 119	SHOB 17 m ²	0304 RUE DE GEX LA VILLE	Construction d'un garage	<u>Avis favorable</u> Sous réserve de la complétude du dossier par le pétitionnaire
Référence	Déposé le	Surface terrain (m ²)	Demandeur	Référence parcellaire	SHON total (m ²) SHOB total (m ²)	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
Déclarations Préalables (13 dossiers)								
DP00117310J9037	19/04/2010	640,	CHATELAIS BENOIT	E 800	Pas de surface créée	0611 RUE DU PRE DE L ETANG	Pose de panneaux photovoltaïques	<u>La commission prend acte</u>
DP00117310J9038	22/04/2010	1000,	ECKERT HUGUES ELIE	AH 151	Pas de surface nouvelles créée	233 RUE DE GENEVE	Reconstruction d'un abri bois	<u>Avis favorable</u>
DP00117310J9039	22/04/2010	701,	CHAUVIN JEAN-CLAUDE	AD 104	Pas de surface créée	0506 RUE DE L'OUDAR	Pose de panneaux photovoltaïques	<u>La commission prend acte</u>

DP00117310J9040	26/04/2010	2218,	QALAM 172 IMPASSE BEAUPRE 01170 GEX	E 211, E 212	Pas de surface créée	0172 IMP DE BEAUPRE	Modification d'ouverture	<u>Avis favorable</u>
DP00117310J9041	27/04/2010	724,	DURAND MICHEL MARCEL HENRI 01170 GEX	AP 88	15.80 m ²	174 CHE DE L'EMBOUSSOIR EN VALLIERES	Fermeture d'une terrasse	<u>Avis favorable</u> Sous réserve que le coloris de la structure soit remplacé par une teinte identique aux menuiseries existantes
Référence	Déposé le	Surface terrain (m ²)	Demandeur	Référence parcellaire	SHON total (m ²) SHOB total (m ²)	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
DP00117310J9044	05/05/2010	832,	DELORME FREDERIE ET MLLE HAMOUDI MALIKA	AI 207	Pas de surface créée	15 RUE DES TULIPIERS	Création d'une ouverture	<u>Dossier Incomplet</u> : peu de précisions sont apportées sur la couleur, les dimensions et les matériaux utilisés
DP00117310J9043	03/05/2010	71369,	MIDAVAINÉ CHARLES-FRANCK	AP 143	Pas de surface créée	LES VERTES CAMPAGNES	Pose de fenêtre de toit	<u>Avis favorable</u>
DP00117310J9042	29/04/2010	827,	LEVEQUE SEBASTIEN ANDRE JACQUES	AO 168	SHOB 19.9 m ²	0068 VOIE ROMAINE	Construction d'un garage	<u>Avis favorable</u>
DP00117310J9045	07/05/2010	1065,	BLANC JEROME PAUL ROBERT	E 852	Pas de surface créée	1440 RUE DE ROGELAND	Pose de panneaux photovoltaïques	<u>Avis favorable</u>
DP00117310J9046	11/05/2010	1545,	DUPONT PHILIPPE 01170 GEX	C 429	SHOB 6m ²	0741 CHE DES GALAS	Construction d'un abri bois	<u>Avis défavorable</u> : Les règles du lotissement qui interdisent le madrier ne permettent pas d'autoriser cet abri

DP00117310J9047	11/05/2010	141,	FIANNACA JOSEPH 40 RUE DES TERREAUX 01170 GEX	AH 4	Pas de surface créée	0040 RUE DES TERREAUX STE FIAVIL	Pose d'un portillon	<u>Avis favorable</u>
Référence	Déposé le	Surface terrain (m²)	Demandeur	Référence parcellaire	SHON total (m²) SHOB total (m²)	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
DP00117310J9048	11/05/2010	160m²	SCI DU BOURG D'EN HAUT	AI 235	Pas de surface créée	200 PLACE PERDTEMPS	Ravalement de façade	<u>Avis réservé</u> : les membres de la commission souhaitent que les menuiseries soient d'une teinte plus soutenue
DP00117310J9049	12/05/2010	827, 137 8 0 0	LEVEQUE SEBASTIEN 68 VOIE ROMAINE 01170 GEX	AO 168	13.8 m²	0068 VOIE ROMAINE	Transformation d'une partie d'un garage en chambre	<u>Avis favorable</u> Sous réserve de la complétude du dossier par le demandeur
Autres dossier (1 dossier)								
AT00117310J0003	20/04/2010	13611, 0 0 0 0	ORL PINOCCHIO CC DES VERTES CAMPAGNES 01170 GEX	AP 99	Pas de surface créée	Centre Commercial des Vertes Campagnes	Aménagement d'un bar-pizzeria	La commission prend acte
Suivi de dossier								
PC00117310J1003	22/02/2010	1704	SCI ARGANA	AV 122/123	881 m²	ZA DE L'AIGLETTE NORD	Aménagement d'une résidence de tourisme avec des locaux professionnels	Le pétitionnaire a complété le dossier. Celui-ci doit obtenir les accords des commissions sécurité et accessibilité. La destination « résidence de tourisme » n'est pas en contradiction au règlement du lotissement.

Question diverse

PROJET SCI FIAVIL –Monsieur FIANNACA

Le pétitionnaire souhaite construire une extension de son bâtiment situé 40 rue des Terreaux, sur la partie Sud Ouest de sa parcelle à l'arrière du bâtiment, l'extension aurait une couverture en zinc à faible pente sur la partie interne et en tuile sur la partie sur rue.

→ **Avis de la Commission**

La commission émet un avis favorable sur le projet proposé.

Les membres de la commission proposent toutefois la réalisation d'une toiture terrasse comme élément de liaison entre la construction projetée et le bâtiment existant.

L'article 11.3 du règlement de la zone U permet en effet la réalisation d'une toiture terrasse « *de façon ponctuelle et en faible proportion par rapport à la toiture dominante de la construction et notamment comme élément restreint de liaison entre deux constructions* ».

• **REMARQUES** :

Monsieur MARCEAU : « Un toit en zinc, ce n'est pas beau ! »

Madame DINGEON : « La commune a proposé une toiture terrasse, nous attendons la décision de l'architecte ».

X. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENTS DU 18 MAI 2010 (MR PELLETIER)

VOIRIE

◆ Point sur les travaux de voirie.

Rue de Lyon :

1^{ère} phase giratoire de Pré Bailly – Giratoire des Vertes Campagnes :

L'ensemble des travaux seront terminés pour cette fin de semaine hors enrobé du giratoire des Vertes Campagnes qui sera rattaché à la deuxième tranche afin de limiter les raccords.

L'aire de jeux a été mise en service ce jour.

2^{ème} phase giratoire des Vertes Campagnes – entrée de ville :

Les travaux vont débuter la semaine prochaine par le côté Alpes afin de maintenir un trottoir circulaire. La durée de ces travaux est d'environ 4 mois en dehors des plantations qui seront réalisées à l'automne.

Rue des Usiniers / rue du Creux du Loup :

Les travaux, rue des Usiniers, pour la partie eau potable sont réalisés. Les enrobés provisoires vont être réalisés sur la chaussée afin de rendre la circulation en double sens.

Pour les eaux usées les travaux devraient être réalisés au mois de septembre après les vacances des entreprises.

Les travaux rue du Creux du Loup débutent cette semaine par la partie eau potable sur le même principe que la rue des Usiniers avec l'installation de 2 sauterelles de part et d'autre de la voie avec une circulation en sens unique dans le sens de la descente. Durée des travaux environ 1 mois ½.

Parking Centre Culturel :

Les travaux ont pris un peu de retard du fait de la démolition du garage dont la couverture était en fibro ciment amianté. Les travaux devraient être terminés pour la fin mai- début juin. Nous avons mis en service le petit parking entre la RD 1005 et le centre Culturel. Les plantations seront réalisées à l'automne.

◆ **Aménagement des abords de la CCPG et du Crédit Agricole.**

Les travaux d'installation de la passerelle reliant la rue Reverchon au parking de la CCPG vont être réalisés à partir de la semaine prochaine et terminés pour la mi-juin. Un choix doit être fait pour le platelage en bois prévu en okoumé par rapport au rainurage de celui-ci.

La commission émet un avis favorable pour l'échantillon au rainurage le plus ouvert soit le n°2 facilitant l'écoulement de l'eau et son entretien.

BÂTIMENT

◆ **Mise en conformité de l'ascenseur du centre culturel**

Nous avons procédé à la vérification de l'ascenseur de l'école de musique par le cabinet APAVE et nous devons réaliser des travaux de mise en conformité de celui-ci avant la fin de l'année pour certains et avant 2013 pour d'autres.

Nous avons demandé à notre entreprise de maintenance de nous chiffrer l'ensemble de cette mise en conformité; le montant des travaux est de 5 810.91€ TTC comprenant :

Mise en conformité avant décembre 2010 :

Conformité détection de présence porte cabine

Conformité travail en gaine avec éclairage

Travaux pour un montant de 2 328.55 € TTC

Mise en conformité avant juillet 2013 :

Éclairage des locaux techniques pour chaque zone d'intervention

Travaux pour un montant de 502.00 € TTC

Étude de sécurité décret 95-826 avant décembre 2010 :

Accès et cheminement dans l'immeuble

Local machines ventilation, crochet de manutention, bac de rétention d'huile

Toit de cabine, balustrades

Travaux pour un montant de 2 980.36 € TTC

La commission émet un avis favorable à ces travaux

◆ Mise en conformité de l'ascenseur du foyer des St Anges

Nous avons procédé à la vérification de l'ascenseur du foyer des St Anges par le cabinet APAVE et nous devons réaliser des travaux de mise en conformité de celui-ci avant la fin de l'année pour certains et avant 2013 pour d'autres.

Nous avons demandé à notre entreprise de maintenance de nous chiffrer l'ensemble de cette mise en conformité; le montant des travaux est de 21 670.02 € TTC comprenant :

Mise en conformité avant décembre 2010 :

Parachute de cabine et limiteur de vitesse en descente

Conformité travail en gaine contact d'arrêt d'urgence

Protection des accès des locaux techniques (barre stockage échelle, garde corps, verrou machine)

Travaux pour un montant de 3 778.79 € TTC

Mise en conformité avant juillet 2013 :

Conformité système de secours avec téléalarme

Conformité vitrage porte palière (réduction de l'oculus)

Protection contre les risques de happement (protection poulie de traction)

Travaux pour un montant de 3 923.01 € TTC

Étude de sécurité décret 95-826 avant décembre 2010 :

Local des machines boîtier de protection

Toit de cabine, balustrades

Entraînement et câbles de traction frein double pour le treuil existant

Travaux pour un montant de 13 968.22 € TTC

La commission émet un avis favorable à ces travaux.

◆ Point sur les travaux de l'école des Vertes Campagnes.

Les travaux d'agrandissement du groupe scolaire des Vertes Campagnes ont débutés le 12 avril par l'ensemble des terrassements des extensions de la maternelle pour 2 classes et un local de rangement, puis par la primaire pour 1 classe et un local de rangement et enfin par les vestiaires de la salle Béjart.

Actuellement l'ensemble des fondations et des dallages a été réalisé pour les 3 lieux.

Vient de débiter les élévations de la maternelle en béton ainsi que les murs de la primaire qui sont réalisés en bois.

Les travaux doivent être terminés pour la fin juillet.

◆ Travaux de maintenance programmés au collège Le Turet pour l'année 2010. Avenant n° 1 à la convention de mandatement du 27 janvier 2010.

Le Conseil général nous a transmis un avenant n°1 à la convention de mandatement pour la réalisation des travaux de maintenance programmé pour le collège Le Turet. Les travaux retenus concernent l'installation d'un report de l'alarme anti-intrusion et d'incendie située dans la loge, dans les appartements de fonction à l'étage du bâtiment administratif pour un montant de 5 000,00€ TTC.

Cette opération est financée intégralement par le département.

Ces travaux sont à inscrire au budget en dépense et recette.

La commission émet un avis favorable

XI. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT-FORÊT DU 28 AVRIL 2010 (MR PELLETIER)

Il convient de se prononcer sur le projet de la nouvelle charte du PNR pour l'échéance 2010-2022.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique en novembre 2009. L'objet de cette charte est la définition des objectifs du PNR à l'horizon 2022. Les enjeux étaient déclinés autour de 3 thèmes :

- construire un territoire vivant et responsable de son environnement et donnant de la valeur à son environnement sur la base de 3 thèmes.

Un ensemble d'actions est retenu (document joint).

Les nouvelles actions par rapport à la précédente charte sont en rouge.

Monsieur PELLETIER : "Qui doit émettre un avis sur ce projet ?

Les membres délibérants sont les deux régions concernées, les 3 départements, les communes territorialement concernées, les villes "Portes" dont nous faisons partie et les établissements publics de coopérations intercommunales à vocation de développement économique ayant approuvé la charte.

Il y a 6 villes "Portes" : Champagnolle, Divonne-les-Bains, Gex, Bellegarde-sur-Valsérine, Ferney-Voltaire et la Communauté de Communes d'Oyonnax.

Le rôle du PNR est plus incitatif que réglementaire.

La participation de la Commune se situe aux environs de 9 000 €.

Les détails de la charte et ses statuts seront consultables sur Internet et en Mairie.

L'approbation de cette charte conditionne le classement du Parc.

Le projet de charte intègre tous les aspects liés au développement durable et au grenelle de l'environnement.

Constitution d'une ASA

Depuis plusieurs années, les communes concernées par la route forestière du Pays de Gex réfléchissent à sa réfection.

Ce problème n'est pas aisé étant donné la multitude des acteurs concernés bénéficiant de l'usage de la voirie et des différents statuts des voies selon les territoires.

Une réflexion a été engagée par ces communes pour définir le devenir de cette voie, à l'issue de cette réflexion, il a été proposé de créer une association syndicale autorisée chargée de superviser l'entretien et l'utilisation ultérieure de la route.

La rédaction des statuts étant en cours, il convient de fixer la délimitation du périmètre syndical et le mode de répartition des dépenses.

La Commission a un avis à émettre sur les points suivants.

L'OBJET de l'ASA

Route forestière de Gex : limiter entre voie la communale "34 chemin des Galas" et le chemin de la Bugne et à Collonges, fin de voie camionnable.

Les 5 accès intermédiaires en seront exclus mais peuvent faire l'objet d'une répartition des charges liées à l'utilisation par l'ASA.

Périmètres :

Les forêts publiques relevant du régime forestier desservies par la route ainsi que les seules parcelles privées cadastralement concernées.

Dépenses liées à la RFTPG

La répartition des dépenses sera effectuée sur la base du pourcentage moyen entre surface du périmètre, du volume à prélever, des revenus correspondants, des largeurs de la RFTPG par propriété.

Pour les accès, les propriétaires les utilisant sur le pourcentage du volume.

L'approbation du principe permettra d'élaborer les statuts qui, ensuite, seront soumis par approbation définitive.

Questions diverses

☼ Monsieur SICARD souhaite que soit engagée une réflexion et préparé un dossier pour pouvoir inscrire certains chemins dans les itinéraires de randonnées pédestres, ceci permettrait de leur assurer une pérennité et une reconnaissance.

☼ Baraque du Creux de l'Envers ouverte.

Monsieur BLEAUT : "On informera les services techniques et demandera une intervention pour qu'elle soit fermée. (*intervention faite le 22 avril 2010*).

- **REMARQUE :**

Monsieur le Maire : « L'inscription des chemins relève de la compétence de la Communauté de Communes, il faut donc la saisir des propositions ».

XII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU 27 AVRIL 2010 (MME MOISAN)

I – Fête des Mères & Fête des Pères :

Les membres de la Commission ont souhaité associer les messieurs à cette manifestation et proposent d'offrir aux pensionnaires, une animation musicale de 30 minutes suivie d'un goûter, le samedi 12 juin 2010, en présence du Conseil Municipal des Jeunes.

Mme KAHNERT : « Pourquoi les jeunes doivent-ils être présents ? »

Mme MOISAN : « Ils ont été élus au Conseil Municipal des Jeunes ».

Mme KAHNERT : « Quel âge ont-ils ? »

Mme MOISAN : « Ils sont âgés de 11 à 12 ans. »

Mme COURT : « Dans le cadre de l'échange entre les générations, le CMJ se rendra à l'Hôpital Local du Pays de Gex le mercredi 19 mai 2010, de 15 h à 16h, pour faire des jeux de société avec les résidents ».

II – SEMAINE BLEUE :

La date nationale pour cette manifestation mettant les personnes âgées à l'honneur est la semaine 42, soit du 18 au 24 octobre 2010.

Les membres de la Commission ont décidé de changer l'animation. Le thé dansant ne sera pas reconduit, une après-midi « Cabaret » sera offert à tous les retraités.

Le jour choisit est le jeudi 21 octobre 2010, mais il sera confirmé en fonction des disponibilités du prestataire et des salles (propositions : Hôpital Local du Pays de Gex ou Espace Perdtemps).

III – COLIS DE NOEL 2010 :

Les bénéficiaires sont les personnes résidants sur la Commune et ayant 75 ans et +, soit environ 300 administrés.

Les membres de la Commission ne retiennent pas la proposition d'un coffret en osier préparé par un fournisseur unique. Ils souhaitent poursuivre l'action de constituer le colis article par article et orientent leur choix de la manière suivante :

- Ananas,
- Terrine sous vide (ne plus mettre de saucisson brioché),
- Bouteille apéritif,
- Ephéméride,
- Biscuits,
- Confiture (au lieu du miel),
- Quel objet ?

IV – REPAS DES ANCIENS 2011 :

Il aura lieu le dimanche 9 janvier 2011 dès 12 h, soit le lendemain des Vœux du Maire, à l'Espace Perdtemps.

Des devis de menu vont être demandés aux traiteurs suivants : Jordan, Fiannaca, et nouveau traiteur qui devrait s'installer à la place de Caméléon (à côté de la salle des Fêtes).

Un devis pour l'animation sera demandé à Mr LORENZI.

L'aménagement de la salle sera retravaillé (éloignement des enceintes par rapport aux tables....).

V – BILAN DES AIDES FINANCIERES, SECOURS FINANCIERS ET BONS ALIMENTAIRES DEPUIS 2008 :

	2008	2009	01/2010 à 04/2010	Evolution 2009/2008
Secours financiers	959.00 €	2 116.00 €	855.00 €	+ 120.65 %
Bons alimentaires	1 320.00 €	2 705.00 €	670.00 €	+ 104.92 €
Prise en charge Hors cantine	6 569.35 €	7 244.80 €	2 805.45 €	+ 9.78 %
Cantine	1 005.20 €	1 264.20 €	197.00 €	+ 25.77 %

Les secours financiers sont plafonnés à 75 €, ces espèces sont à retirer à la Trésorerie Principale sur présentation d'une pièce d'identité.

Des bons alimentaires sont attribués malgré l'ouverture des Restos du Cœur, cela permet en outre l'achat de viande.

Mme COURT : « Le nombre de famille peut-il être quantifié ? »

Mme MOISAN : « Oui, cette information sera communiquée lors de la prochaine commission ».

Mme KAHNERT : « Les secours financiers sont en hausse sur l'année 2010, mais les bons alimentaires sont en baisse, quelle est la raison ? »

Mme MOISAN : « Certaines familles ont bénéficiées de l'ouverture des Restos du Cœur deux fois par semaine. Durant cette période, le CCAS octroie moins de bons. »

VI – TRAVAUX A LA MAISON DES SAINTS ANGES :

✓ Alarme incendie : l'étude a été réalisée, les travaux vont avoir lieu cette année pour un montant d'environ 24 000 €.

✓ Achat d'un aspirateur : la proposition est acceptée.

✓ Peinture du hall d'entrée : le hall du côté de l'ascenseur a subi un dégât des eaux au niveau du plafond et les murs sont à rafraichir. Accord pour les travaux de remise en état.

✓ Peinture dans les 2 salles de douche : Accord pour travaux

✓ Libération des locaux par le PAS (Point Accueil Solidarité) et ADAPA (Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain) : Les 5 bureaux du 1^{er} étage ainsi que la partie Accueil/Permanence/PMI (Protection Maternelle & Infantile) vont être transférés avenue des Alpes, dans le bâtiment en construction par la SEMCODA. Un des projets est de faire 2 studios en 1, avec douche individuelle. Cela pourrait permettre de louer à des couples.

Mme CHARRE : « Que va devenir la permanence de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales ? ».

Mme MOISAN : « Celle-ci a été supprimée depuis la mise en place du RSA. Les agents de la CAF ont trop de retard dans l'instruction des dossiers à Bourg. »

VII – QUESTIONS DIVERSES :

✓ Repas consommés aux Saints Anges :

Année	2008	2009
Quantité	4486	5016

Le prix unitaire du repas pour les pensionnaires et retraités non pensionnaires est de 5 €, pour les extérieurs actifs, il est de 8 €.

Mme COURT : « Est-ce la cuisine de l'Hôpital Local du Pays de Gex qui prépare les repas ? »

Mme MOISAN : « Non, le fournisseur est la société Avenance, le même prestataire que les cantines scolaires. »

Mr TIREFORD : « Combien y a-t-il de gens des administrations ? »

Mme MOISAN : « 2 de la Trésorerie Principale et 1 du Conseil Général (ex DDE) ».

✓ Restos du Cœur :

Les Restos du Cœur ont aidé 146 personnes habitant à Gex durant la campagne 2009/2010. Cela représente surtout des familles monoparentales et des retraités. La distribution a eu lieu 2 fois par semaine (mardi & vendredi).

Durant l'intercampagne, la distribution a lieu 1 fois par mois, 52 personnes en sont bénéficiaires. Ce sont ceux qui ont les plus faibles revenus.

Pour le Pays de Gex, 454 personnes ont été inscrits pour ces distributions de nourriture.

L'Accueil Gessien envoie beaucoup de gens sur le site de Gex car c'est le plus proche.

Le CCAS paie le pain durant toute la campagne de l'hiver.

La collecte a lieu sur 2 jours dans les magasins et est redistribuée par 20 bénévoles.

✓ Croix Rouge :

L'épicerie sociale fonctionne difficilement à cause des procédures de la Croix Rouge. Les gens dans le besoin ont l'obligation d'avoir rencontré une assistante sociale, même si Mme Monique MOISAN a déjà fait une étude de la situation.

Un des problèmes est que de nombreuses personnes ne veulent pas rencontrer d'assistante sociale car le délai pour obtenir un rendez-vous est trop long (minimum = 15 j), un autre problème est la décentralisation du site de distribution et de stockage. En effet, c'est sur la Commune de Prévessin, il n'y a pas de transport en commun sur la zone. Les gens se déplaçant en bus doivent marcher de La Poste à Ferney jusqu'à Gamm Vert à Prévessin, puis retour avec des charges.

✓ Permanence de l'Adjointe :

Elles ont lieu 2 fois par semaine (lundi après-midi & jeudi matin). Les personnes ont surtout besoin d'être écoutées, ces rencontres sont moins formelles qu'avec une assistante sociale, l'accueil est plus discret.

Mme COURT : « Qui sont les assistantes sociales à Gex ? »

Mme MOISAN : « Mme MARTEL, Mme HITIER, Mme WROBEL et Melle GRAZIOTTI. Elles ne sont plus que 4, avant il y avait une personne en plus qui s'occupait des dossiers des célibataires, mais elle a été changée de poste ».

REMARQUE :

Monsieur le Maire : « Il y a effectivement un problème pour la distribution des denrées, il faut cesser avec ce système de style soviétique ».

XIII. COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE DU 17 MAI 2010

Avis d'appel public à la concurrence.

Monsieur le Maire apporte trois remarques.

1^{er} Point : Remplacer « *avis d'appel public à la concurrence Place du Jura* » par « *avis d'appel public à la concurrence étude d'urbanisme centre ville* ».

2^{ème} point : Remplacer dans 3. Objet du marché : « *Etude d'orientation d'aménagement de la Place du Jura* » par « *Etude d'orientation d'aménagement pour le centre ville* ».

3^{ème} point : Remplacer dans 14. Remise des candidatures : « *candidature étude place du Jura – ne pas ouvrir* » par « *candidature étude d'urbanisme centre ville – ne pas ouvrir* ».

Cahier des Charges.

Monsieur AMIOTTE fait part de plusieurs remarques.

1^{er} point : Remplacer à la page 4 dans Espaces publics à valoriser : « *les entrées du centre ville* » par « *les entrées du périmètre retenu* ».

2^{ème} point : Remplacer à la page 4 dans Contenu de l'étude : « *la réalisation des études nécessaires à la définition des orientations détaillées du projet communal en tenant compte des enjeux identifiés* » par « *Définition des orientations détaillées du projet communal en tenant compte des enjeux identifiés* ».

3^{ème} point : Remplacer à la page 5 dans Diagnostic et les enjeux : « *Il devra faire le point de l'imbrication des domaines, des politiques des acteurs et de l'emboîtement des territoires auxquels appartient la commune* » par « *il devra faire le point de l'imbrication des domaines, des politiques des acteurs et des territoires auxquels appartient la commune* ».

4^{ème} point : Modifier le paragraphe de la page 6 : « *la concertation avec la population sera menée au cours de réunions publiques organisées par la Commune au terme de chaque phase. Des réunions restreintes aux propriétaires, dont les biens sont inclus dans le périmètre du projet, seront organisées afin de les informer et leur faire partager le projet* » par « *Des réunions restreintes aux propriétaires, dont les biens sont inclus dans le périmètre du projet, seront organisées afin de les informer et leur faire partager le projet. La concertation avec la population sera menée au cours de réunions publiques organisées par la Commune au terme de chaque phase* ».

5^{ème} point : Rajouter dans 4.2.1 Les éléments : après « Analyser » les termes « sur la base d'un questionnaire établi ».

M. BELLAMY indique qu'il serait judicieux d'élargir le périmètre à la rue du Commerce.

M. HASCOET précise un certains nombres de points.

6^{ème} point : Remplacer dans 7.1 Périmètre, le paragraphe « Cet espace situé entre l'avenue des Alpes, l'avenue de la Gare, la rue des Terreaux et l'avenue de Paris (RD1005) » par « Cet espace situé entre l'avenue des Alpes (RD984c), l'avenue de la Gare (RD984c), la rue des Terreaux (voirie communale), la rue du Commerce (voirie communale) et l'avenue de la Poste (RD1005) ».

7^{ème} point : Remplacer dans 7.2 Contenu, le mot « Paris » par « La Poste ».

Règlement de consultation.

1^{er} point : Remplacer à la page 2, dans l'article 2 : « conditions de l'appel d'offres » par « conditions de la consultation ».

2^{ème} point : Rajouter à la page 3, dans l'article 3 après « sur demande par fax », le terme « par courriel ».

3^{ème} point : Remplacer à la page 5, dans l'article 5 : « ne pas ouvrir – procédure adaptée : étude centre ville » par « ne pas ouvrir – procédure adaptée : étude urbanisme centre ville ».

REMARQUES :

Monsieur le Maire : « Il y avait beaucoup de monde c'est intéressant.

Le nom de Madame CHARRE, présente, a été omis dans le compte-rendu ».

Monsieur AMIOTTE : « Dans ce compte-rendu ne figure pas mes remarques sur les Telecom, ni la réponse de Monsieur DUNAND. En effet, j'avais exprimé ma surprise que le bâtiment France Telecom ne soit pas disponible pour ce projet. Je m'interroge donc sur la pertinence de cette étude, si elle porte sur un bâtiment qui n'est pas disponible. Monsieur DUNAND nous ayant indiqué que France Telecom utilisait ce bâtiment pour du stockage et que l'entreprise ne souhaitait pas modifier son affectation ».

Monsieur DUNAND : « ça me gêne que l'on parle à ma place. Je ne pense pas que cette volonté de France Telecom remette en cause cette étude. Les objectifs de l'étude se situent dans un cadre idéal, afin de disposer des éléments pour convaincre les réticences des personnes concernées.

Effectivement, si on attend un accord de principe avant d'envisager des aménagements, sans rien proposer, on risque de ne pas avancer ».

Monsieur le Maire : « Les propriétaires ont été informés et consultés. Le cabinet d'étude retenu rencontrera et sollicitera les propriétaires concernés, leur avis peut changer en totalité ou en partie.

L'étude doit répondre à un certain nombre d'interrogations et proposer des solutions.

La position actuelle de France Telecom ne remet pas en cause l'étude et les solutions qu'elle peut amener sur les points figurant dans le cahier des charges ».

Monsieur DUNAND : « Je suis d'accord avec Monsieur AMIOTTE, le compte-rendu est succinct ».

Monsieur le Maire : « Sur le rond-point, Cessy n'a pas payé trop cher. Ils ont versé des acomptes, maintenant il faut déterminer le solde ».

Monsieur PELLETIER indique aux membres du conseil municipal que la réaction de la Communauté de Communes consécutives aux préventions diffusées sur une chaîne de télévision a été remise à l'ensemble des conseillers.

Monsieur AMIOTTE : « Pour ma part, je déplore et regrette que Gex soit alimentée par l'eau du Léman et ne suis pas étonné que les usagers s'inquiètent de la qualité de l'eau, si l'eau provenant du Jura ne présente pas de problème, il n'en est pas de même de l'eau du Léman contenant des particules médicales qui ne sont pas détectées et vérifiées ».

Monsieur le Maire : « Effectivement, il est normal que les gens s'inquiètent de cette qualité et les analyses sont faites. La qualité de l'eau en France est très surveillée.

Sur un point, je suis d'accord avec vous, il y a des choses qui peuvent être détectées mais qui ne le sont pas, parce qu'on ne les recherche pas, tel les résidus médicamenteux. Je suis d'accord avec, il faudra bien faire quelque chose sur ce point, c'est à nous de faire que les pouvoirs publics s'emparent de ce problème. Quant à l'approvisionnement par l'eau du Léman, il était indispensable, les ressources gessiennes étant insuffisantes pour satisfaire aux besoins de la population ».

XIV. QUESTIONS DIVERSES

◆ Lecture des décisions :

- ✓ Tarifs cantine – garderies périscolaires et centre de loisirs 2010-2011,
- ✓ Externalisation du service informatique,
- ✓ Contrat d'engagement concernant le concert du samedi 21 juin 2010 organisé par « Pulp Live Music Show » à l'occasion de la fête de la musique,
- ✓ Contrat d'assistance informatique n°2010/002 – assistance téléphonique - CLSH,
- ✓ Aménagement de la rue de Lyon – phase 2,
- ✓ Contrat de maintenance PROGICIELS n°2010/016 - CLSH.

La séance est levée à 19 h 30.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU
LUNDI 19 JUILLET 2010 A 18 H 30**

Le Secrétaire de Séance,
Patrice DUNAND

Le Maire,
Gérard PAOLI